Conférence du 9 novembre 2010 sur la pauvreté

Déclaration commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes

En Suisse aussi, des personnes sont touchées ou menacées par la pauvreté. Ce phénomène a de multiples causes et affecte la vie quotidienne sur différents plans. A tous les échelons de l'Etat fédéral, beaucoup a déjà été fait pour réduire la pauvreté.

Mais des efforts supplémentaires sont nécessaires et ce combat doit être l'affaire de tous. Chacun est donc appelé à redoubler d'efforts.

La Confédération, les cantons, les villes et les communes collaborent dans différents domaines selon des priorités définies. La Confédération joue un rôle directeur dans la poursuite de l'objectif consistant à aider davantage les personnes touchées ou menacées par la pauvreté à augmenter leurs chances de réintégrer le marché du travail et à en tirer parti. A cette fin, il importe d'améliorer la collaboration entre les systèmes et les institutions de la sécurité sociale. De leur côté, les cantons et les villes s'engagent plus particulièrement à lutter contre la pauvreté des familles. Ils ont aussi inscrit l'éducation précoce tout en haut de leur agenda politique. Quant aux communes, elles entendent collaborer plus étroitement au niveau local entre elles, ainsi qu'avec les milieux économiques et la société civile. Les trois échelons politiques travaillent également avec les organisations non gouvernementales œuvrant à la réduction de la pauvreté.

Lors de la Conférence sur la pauvreté qui s'est tenue aujourd'hui, les discussions ont porté principalement sur les deux thèmes : l'insertion ou la réinsertion sur le marché du travail et les prestations complémentaires pour familles.

1. L'insertion ou la réinsertion sur le marché du travail

Les mesures prises dans le cadre de la collaboration entre les institutions (collaboration interinstitutionnelle CII) doivent être davantage centrées sur l'intérêt des personnes. Il faut que ceux qui sont touchés ou menacés par la pauvreté obtiennent un meilleur soutien, afin qu'ils puissent augmenter leurs chances de réintégrer le marché du travail et en tirer parti. Il est nécessaire de renforcer encore la collaboration dans ce but. Sur la base des expériences réalisées ces dernières années, les partenaires de la CII ont convenu des objectifs suivants :

- Institutionnaliser et développer en permanence la collaboration et la coordination
 Afin de donner force obligatoire à la collaboration, un groupe de pilotage ainsi qu'un groupe de coordination et de développement sont institués au plan fédéral, et un bureau CII est créé pour les seconder
- Etudier de nouvelles pistes de coopération au niveau du système et pour des cas particuliers

Il s'agit avant tout d'utiliser plus souvent les instruments communs, d'accompagner les personnes touchées par la pauvreté par un job coaching reconnu dans les diverses branches de la sécurité sociale ou de mettre en place un système de crédits de formation.

Intégrer de nouveaux domaines et acteurs importants
 Dans la mesure du possible, il faut également impliquer au besoin les personnes touchées ou menacées par la pauvreté, mais aussi les acteurs des systèmes de la formation et de la santé, ainsi que les employeurs.

La Conférence sur la pauvreté a permis d'échanger les vues sur les moyens de mieux utiliser la collaboration interinstitutionnelle pour lutter contre la pauvreté.

Les participants à la conférence ont débattu de la question suivante : « Comment la collaboration interinstitutionnelle peut-elle lutter plus efficacement contre la pauvreté ? » Les réponses formulées lors des débats concordaient pour la plupart avec les pistes tracées par les partenaires de la CII pour aller de l'avant. Les éléments suivants ont notamment été mis en exergue: la personne et non l'institution doit être mise au centre, les mesures doivent être financées en commun (mise sur pied d'un pool de mesures), le case management doit être adapté en fonction de groupes spécifiques, la

Déclaration de la Confédération, des cantons, des villes et des communes

CII doit être développée dans une visée préventive, l'accent doit être mis sur une intégration rapide et durable, les entreprises doivent être impliquées.

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI), la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), l'Initiative des Villes : Politique sociale, une section de l'Union des villes suisses, et l'Association des communes suisses soutiennent les partenaires de la CII dans leurs efforts pour mieux collaborer afin d'insérer ou de réinsérer sur le marché de l'emploi les personnes touchées ou menacées par la pauvreté. Ils veilleront à ce que les spécialistes de la CII tiennent compte, dans la planification des prochaines étapes de leur action, des priorités fixées lors de la Conférence sur la pauvreté. Ils soutiendront les efforts faits pour que les buts fixés par les partenaires soient atteints.

2. Prestations complémentaires pour familles

Les familles sont particulièrement menacées par la pauvreté : les frais d'entretien augmentent avec le nombre d'enfants, alors même que les possibilités de travailler diminuent en raison de la multiplication des tâches familiales. Ainsi, même avec une activité lucrative, le revenu des familles ne suffit souvent pas à couvrir les besoins de base.

Ces familles peuvent être soutenues notamment au moyen de prestations financières supplémentaires spécifiques : les prestations complémentaires pour familles (PCFam). Plusieurs cantons ont débattu de leur propre modèle et certains l'ont déjà mis en place. La CDAS vise une solution à long terme sur le plan fédéral. Dans ce but et pour soutenir les efforts des cantons, elle a adopté lors de sa conférence annuelle, le 25 juin 2010, des recommandations concernant la mise en place de PCFam à l'échelon cantonal. Celles-ci contiennent les principes suivants :

- Lier le droit aux PCFam à l'exercice d'une activité lucrative.
- Coordonner les PCFam et les prestations sous condition de ressources existantes.
- Eviter les effets de seuil.
- Concevoir les PCFam comme une incitation à l'exercice d'une activité lucrative.
- Permettre de mieux concilier activité professionnelle et vie familiale.

L'objectif est d'apporter un soutien aux familles ayant un bas revenu, afin de les aider à faire face à leurs difficultés. Les villes et les communes permettent aux parents de mieux concilier famille et emploi notamment en encourageant la création de places d'accueil.

Les autorités signataires de la présente déclaration s'engagent à dresser, tous les deux ans, un bilan de l'effet des travaux liés à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. La discussion doit avoir lieu dans le cadre du Dialogue national sur la politique sociale suisse, qui prévoit des rencontres régulières entres responsables politiques. Les organisations non gouvernementales et les personnes touchées par la pauvreté seront impliquées.

Didier Burkhalter Conseiller fédéral Chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) Katrin Hilber Conseillère d'Etat Présidente de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Martin Waser
Exécutif de la Ville de Zurich
Président de l'Initiative des villes : Politique
sociale
Section de l'Union des villes suisses

Ulrich König Directeur de l'Association des communes suisses